

N° INSEE : 32411

MAIRIE DE SANSAN

Exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024-10-01

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 032-213204118-20241007-D_20241001-DE

Date de convocation : 30 septembre 2024

VOTES

Nombre de membres en exercice : 7

Pour : 6

Nombre de membres présents : 6

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Abstention : 0

Le **sept octobre 2024**, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLÉMENTE, Nicolas DUROU, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Excusée : Hélène BARBOT

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Location de la salle des fêtes à l'association « Les Petits Fripons »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité de réviser le tarif de location de la salle des fêtes qui est consenti à l'association « Les Petits Fripons » eu égard à la demande de renouvellement de location de ladite association.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de location pour l'année scolaire 2024/2025 à 120 €.

Ce tarif sera révisable chaque année.

Le Maire,
Jacques Sonilhac



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.